

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 18 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, A. NEUSSER, D. GANNE, M. GRENIER

Absents excusés : H. GRANGE, M. CHALENDAR, Michèle GALLET, J. DIZERENS, J. DAZIN, V. KRYCK, M. LAPTEVA, G. MASRARI, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND,

Procurations: J. DIZERENS à P. GUINOT, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, M. CHALENDAR à O. GUICHARD, G. MASRARI à A. NEUSSER, J. DAZIN à M. GRENIER, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à R. OTZENBERGER, Michèle GALLET à M. GALLET

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

3. Intercommunalité – Régie des eaux gessiennes - Rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non collectif 2022 / Rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif 2022 / Rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau potable 2022

Vu l'article L2224-5 du CGCT qui oblige « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale à présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.* »

Vu la délibération 2023 00253 de Pays de Gex agglo du 27 septembre 2023 qui prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Vu la délibération 2023 00254 de Pays de Gex agglo du 27 septembre 2023 qui prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif ;

Vu la délibération du 2023 000255 de Pays de Gex agglo du 27 septembre 2023 qui prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Considérant que le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article [L. 1411-13](#) du CGCT ;

Vu les rapports susvisés, ci-annexés,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DIT** qu'il a bien pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non collectif de la régie des eaux gessiennes pour l'année 2022

- **DIT** qu'il a bien pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif de la régie des eaux gessiennes pour l'année 2022
- **DIT** qu'il a bien pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau potable de la régie des eaux gessiennes pour l'année 2022

Fait à Ornex, le 20 décembre 2023

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 décembre 2023
Affiché le : 20 décembre 2023

Olivier GUICHARD

